



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

presse

Question au Gouvernement n° 2025

Texte de la question

FINANCEMENT DE LA PRESSE ECRITE

M. le président. La parole est à M. Michel Françaix, pour le groupe socialiste.

M. Michel Françaix. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, la réponse que vous avez faite à mon collègue communiste sur la presse régionale ne m'a pas convaincu. Aussi permettez-moi d'insister quelque peu.

Déjà, le 30 juin 2004, je vous posais une question concernant le rachat de la Socpresse par le groupe Dassault. Je vous demandais ce que vous pensiez des entreprises de presse qui, se contentant d'investissements productifs, n'allaient pas tarder à revendre " par appartements " les titres déficitaires, ainsi que des groupes dont la vocation première n'est pas l'information et qui vivent des commandes de l'État grâce à un *lobbying* savamment organisé. Vous me répondiez, comme vous savez si habilement le faire, que je pratiquais la politique de l'amalgame et que je vous faisais un procès en sorcellerie, en jouant sur les peurs, les psychoses et les fantasmes.

M. Jean-Marc Nudant. C'est vrai !

M. Michel Françaix. Hélas ! les projets de rachat du pôle Rhône-Alpes de la Socpresse, en particulier du *Progrès*, par Candover, fonds d'investissement anglo-saxon, prouvent que ma question n'était pas si inopportune.

Monsieur le ministre, peut-on laisser les fonds d'investissement, notamment anglo-saxons, tuer à petit feu les fleurons de la presse française ? Je pourrais encore évoquer la situation scandaleuse de *L'Usine nouvelle*, où les fonds d'investissement ont pour seul objectif de sacrifier 25 % du personnel pour mieux revendre l'entreprise. À plusieurs reprises, vous avez manifesté votre volonté de défendre la presse écrite. Il est grand temps de réfléchir aux moyens de protéger les entreprises de presse et les métiers de l'information de la voracité de la finance pour leur permettre de se consacrer à leur mission première : informer.

Tout comme vous, nous acceptons que des financiers investissent dans la presse pour gagner de l'argent. Mais, pour notre part, nous refusons que la recherche du profit soit le seul but d'un groupe de presse.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député, dans ce temple de la République, de la démocratie et du pluralisme qu'est l'Assemblée nationale, la situation de la presse écrite est un sujet qui devrait nous rassembler au lieu de nous opposer de manière partisane, car il y a des défis à relever.

Il faut d'abord, tout simplement, avoir la lucidité de reconnaître que dans notre pays, contrairement à ce que l'on peut penser, le secteur de la presse est l'un des moins concentrés d'Europe, mais que des problèmes financiers sont devant nous.

Il faut avoir le courage de reconnaître que, pour que le pluralisme existe, des moyens financiers doivent être investis dans la presse écrite. Nous sommes très attentifs à ce point et l'État n'est d'ailleurs pas absent de ces financements puisque de nombreux crédits sont prévus pour la modernisation et pour des opérations expérimentales destinées à attirer les jeunes lecteurs. En outre, la diffusion des titres de presse est un élément essentiel dans chacun des quartiers de nos villes ou dans les communes rurales.

Le problème du financement se pose et on ne peut que se réjouir du fait que des investissements soient réalisés.

L'indépendance de la presse ne tient pas uniquement aux capitaux. À cet égard, vous auriez pu mentionner le rôle éminent que jouent les journalistes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Françaix. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce sont eux qui, par leur travail, assurent le respect de cette indépendance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Vous dites, et vous avez raison, qu'il faut veiller à certains mécanismes protecteurs. Je vous rappelle, ainsi qu'à nos concitoyens qui nous regardent, que la loi du 1er août 1986 interdit, pour la presse d'information générale, qu'un groupe de presse couvre plus de 30 % de lectorat.

Par ailleurs, comme ces sujets nous préoccupent, le Premier ministre a mis en place une commission de travail, présidée par Alain Lancelot, pour étudier la nécessité d'éventuelles dispositions législatives supplémentaires afin d'éviter les excès de la concentration, notamment dans les rapports entre la presse écrite et la presse audiovisuelle.

Ayons le courage de le dire : il faut des moyens financiers, il faut de la déontologie, mais il faut aussi des lecteurs ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2025

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mars 2005